

Demande d'habilitation des utilisateurs du téléservice **ISOPE (DCAQ)**  
(ISOPE-DCAQ est dédié aux distributeurs de carburants en acquitté)

## Notice d'utilisation

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de votre demande d'habilitation.  
En cas d'inexactitude ou de formulaire incomplet, les services de la direction générale des douanes et droits indirects seront dans l'impossibilité de traiter votre demande.

### 1- Informations relatives au bénéficiaire

#### Identification de l'opérateur bénéficiaire :

Les informations demandées sont les suivantes :

- raison sociale de l'opérateur bénéficiaire du téléservice ;
- numéro SIREN de l'opérateur bénéficiaire ;
- adresse de cet opérateur.

#### Identification du signataire du formulaire :

Les informations demandées sont les suivantes :

- nom et prénom de la personne physique signataire du formulaire ;
- qualité du signataire (président, directeur général, gérant, mandataire, ...)
- courriel (adresse de messagerie de la personne signataire) ;
- numéro de téléphone où le signataire peut être joint.

### 2- Nom du téléservice

Le nom du téléservice auquel vous souhaitez accéder. Indiquer : **ISOPE (DCAQ)**.

### 3- Numéro d'agrément

Cette rubrique n'est pas à remplir. Votre numéro d'agrément pour ISOPE (DCAQ) vous sera communiqué ultérieurement.

### 4- Désignation des comptes à habiliter

Cette rubrique permet de désigner les comptes utilisateurs Prodouane auxquels un droit d'utilisation doit être attribué, pour le téléservice ISOPE (DCAQ).

Pour cela, les informations suivantes sont nécessaires :

- nom et prénom de l'utilisateur titulaire du compte à habiliter ;
- identifiant du compte Prodouane (identifiant choisi par l'utilisateur lors de son inscription sur le portail) ;
- adresse courriel (adresse mentionnée par l'utilisateur lors de son inscription sur le portail) ;

### 5- Désignation des comptes auxquels des habilitations doivent être retirées

Cette rubrique permet de désigner les comptes utilisateurs Prodouane auxquels un droit d'utilisation doit être retiré. Les informations demandées sont les mêmes que pour la désignation des comptes à habiliter (voir point 4).